



VILLE DE
MARSEILLE

DEVIENS ÉLU(E) DE TA VILLE



Conseil
Municipal
des
Jeunes
de Marseille

PAR LES JEUNES
14-18
ans
POUR LES JEUNES



INSCRIPTION
JUSQU'AU 21 AVRIL

SUR participons.marseille.fr



unicef 
pour chaque enfant

Tu as entre 14 et 18 ans ?

Deviens membre du Conseil municipal des jeunes de Marseille !

La municipalité a instauré une instance de participation et d'engagement pour les jeunes : **le Conseil Municipal des Jeunes de Marseille (CMJ)**

Cette instance de dialogue offre aux jeunes l'opportunité de **donner leur avis sur le fonctionnement de leur cité, de réaliser des projets et de devenir des citoyens responsables. Tous les secteurs de la Ville de Marseille sont représentés et la parité fille/garçon est la règle pour chacun d'eux.**

Le CMJ est composé de **32 jeunes élus (16 filles et 16 garçons, un binôme paritaire par arrondissement) résidant dans la commune de Marseille.**

Le CMJ a pour mission de **collecter et mettre en œuvre des idées et des initiatives émanant de l'ensemble des jeunes, pour porter des projets en lien avec la jeunesse qui participeront à la construction de la ville de demain.**

Le CMJ : comment ça marche ?

Qui peut se porter candidat et comment procéder ?

Tous les jeunes de 14 à 18 ans, résidant à Marseille, de tous les secteurs de la ville et de toutes les nationalités, peuvent proposer leur candidature en toute transparence sur la plateforme participons.marseille.fr.

DÉPÔT DES CANDIDATURES JUSQU'AU 21 AVRIL

Les jeunes répondant aux critères peuvent présenter leur projet **via le formulaire d'inscription, avec un questionnaire de motivation, une photo, une vidéo de présentation, un justificatif de domicile, une pièce d'identité et une autorisation parentale.**

Qui peut voter pour élire les futurs conseillers ?

Sont électeurs tous les jeunes âgés de 14 à 18 ans résidant à Marseille. Chaque électeur devra s'inscrire en ligne et voter pour la fille et le garçon de son choix dans son arrondissement de résidence.

Le binôme fille/garçon qui a obtenu le plus de voix sera formé à l'issue des élections.

Quel engagement pour les futurs conseillers ?

Élus pour un mandat d'un an, renouvelable une fois, les jeunes conseillers municipaux recevront leurs écharpes officielles lors d'une première assemblée plénière au cours de laquelle **des groupes de projets seront créés autour de sujets phares** tels que l'environnement, la santé, le sport, les loisirs, les médias, le patrimoine, etc.

Être élu(e) permet de donner son avis, de participer à la vie de la commune, de comprendre son fonctionnement, de porter et de réaliser des projets pour les jeunes, par les jeunes !